

POSTULAT

Demandant à la Municipalité de réaliser une étude concrète en vue de la rénovation d'ampleur ou de la reconstruction de la salle communale de Crans/Vd

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La salle communale de notre commune a été construite dans les années 1960 et a aujourd'hui plus de 60 ans.

C'est un lieu qu'on connaît bien : les sociétés locales y organisent leurs activités, on y célèbre des événements, des manifestations culturelles, des assemblées... on s'y retrouve. Ce bâtiment présente aujourd'hui plusieurs limites bien connues : vétusté générale des installations (chauffage, électricité, sanitaires), performance énergétique insuffisante, accessibilité incertaine pour les personnes à mobilité réduite, et mise en conformité potentiellement nécessaire au regard des normes de sécurité actuelles. Lors de la construction de cette salle en début des années 1960, Crans comptait moins de 1'000 habitants. Aujourd'hui nous sommes plus de 2500 !

Il y a sept ans, j'avais déjà déposé un postulat sur ce thème. Il n'avait alors pas abouti, et je pense, honnêtement, que le moment n'était pas idéal : le projet proposé avait pu paraître trop ambitieux, presque choquant, au regard du contexte.

Sept ans après, les choses ont changé. Et pas seulement les chiffres ou les priorités budgétaires : les mentalités aussi ont évolué. Ce qui pouvait sembler démesuré il y a sept ans — repenser en profondeur un bâtiment communal, y intégrer de nouveaux usages — fait aujourd'hui partie de ce qu'on voit ailleurs, dans d'autres communes, sans que cela choque personne. Je crois que le Conseil, comme la population, est aujourd'hui prêt à envisager un projet plus ambitieux qu'il y a sept ans. En discutant avec plusieurs d'entre vous, j'ai le sentiment qu'on est aujourd'hui globalement d'accord sur le fait qu'il faut s'en occuper. Par ailleurs, ce sujet n'a pas été totalement laissé de côté depuis : plusieurs commissions s'y sont déjà penchées au fil des années, et la Municipalité a, à un moment donné, alloué un petit budget pour rénover le plus urgent. Le travail de réflexion préliminaire existe donc déjà, au moins en partie. Ce que je demande aujourd'hui, c'est de passer à l'étape suivante : transformer ces réflexions en une véritable étude concrète et chiffrée, débouchant sur une décision.

Ce postulat ne demande pas un franc pour construire quoi que ce soit. Il demande juste qu'on prépare le dossier — une étude, un état des lieux, des chiffres, des pistes de subvention — pour être prêts quand il faudra décider.

Cette fois, je ne demande pas une solution toute faite. C'est à la Municipalité d'étudier plusieurs pistes, de la rénovation à la reconstruction, pour que ce soit le Conseil qui tranche, plus tard, en connaissance de cause. Je propose toutefois volontairement de privilégier la rénovation, même si l'on sait qu'une rénovation d'ampleur peut parfois s'avérer aussi coûteuse qu'une reconstruction. Mais attention : il ne s'agit pas d'une rénovation à minima.

La parcelle bénéficie d'un emplacement exceptionnel, avec une vue sur le lac qui reste aujourd'hui largement sous-utilisée. C'est un atout dont peu de communes peuvent se prévaloir, et qu'il serait dommage de ne pas intégrer à la réflexion.

Dans le cadre d'une étude, il serait pertinent d'examiner notamment la possibilité d'une extension, d'une terrasse, d'espaces locatifs pour des PME ou indépendants et, le tout bien sûr en s'appuyant sur l'analyse d'experts.

Un dernier point mérite d'être soulevé : le manque de places de stationnement dans le bourg du village. Un parking souterrain sous la salle communale pourrait constituer une réponse pertinente à ce problème. Cette option est toutefois plus naturellement envisageable dans le cadre d'une reconstruction que d'une rénovation, les contraintes techniques et les coûts d'un parking souterrain sous un bâtiment existant étant généralement plus importants. Cet aspect pourrait être également intégré à la réflexion, en particulier si le scénario de reconstruction devait être retenu.

Bref : il ne s'agit pas de relancer un débat qu'on aurait déjà eu, mais de faire enfin le travail préparatoire qui manque, quelle que soit la solution qu'on choisira au final.

Ce que je souhaite que le conseil demande à la Municipalité d'étudier objectivement :

1. l'état du bâtiment ;
2. les besoins futurs de la commune et des sociétés locales ;
3. le potentiel d'une rénovation lourde ;
4. le potentiel d'une reconstruction ;
5. les coûts d'investissement ;
6. les coûts d'exploitation ;
7. les délais ;
8. les subventions possibles ;
9. le potentiel du site ;
10. Analyser la possibilité d'un autre emplacement si l'actuel ne correspond pas dans le présent et futur à l'espace souhaité.

Présenter un rapport/étude au Conseil communal dans un délai de 12 à 18 mois.

Mesdames et Messieurs, ce postulat ne vous demande pas de trancher aujourd'hui, mais de nous donner les moyens de bien décider demain. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.


Ulrike Richardson

Crans/Vd, le 18 août 2026